

Conseil National du SCSI Représentativité syndicale : autonomie et réformisme !

La loi sur la représentativité syndicale modifie la donne au sein de l'ensemble de la fonction publique et en conséquence dans la police nationale. Elle oblige les organisations professionnelles à s'affilier à une confédération représentative.

Après des mois de consultations et à l'issue des débats de son conseil national réuni à Paris les 27, 28 et 29 janvier, le Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure, dans la plus grande transparence, fidèle à ses valeurs démocratiques et sa vision de l'autonomie, s'engage pour l'avenir en faisant le choix de l'indépendance et du réformisme en s'affiliant à la CFDT.

Majoritaire chez les cadres de la police nationale, le SCSI siègera dans toutes les instances représentatives et portera son projet ambitieux au sein d'un nouvel espace syndical au ministère de l'intérieur. Précurseur, le SCSI a fait son choix sans pour autant renoncer à son partenariat avec l'Unsa dans la perspective des prochaines élections professionnelles.

Le SCSI, fier de son passé, confiant dans l'avenir, sera, à la CFDT, le fer de lance d'un nouveau pôle réformiste et autonome, représentant les officiers et commissaires de la Police Nationale.

PREMIÈRE CONFÉDÉRATION DE FRANCE

Cfdt:

PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE CHEZ LES CADRES

SCSISyndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure**Cfdt:**

SCSI

ENSEMBLE,

L'AVENIR SE CONSTRUIT